Document généré le 16 mai 2024 11:32

Minorités linguistiques et société
Linguistic Minorities and Society

50 ans de législation en matière de langues officielles au Canada : bilan et perspectives
50 Years of Legislation Concerning Official Languages in Canada: Review and Prospects

Éric Forgues, Patrick Donovan, Érik Labelle Eastaugh et Lorraine O'Donnell

Numéro 17, 2021

50 ans de mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles* : bilan et perspectives
50 Years of Implementing the *Official Languages Act*: Review and Prospects

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1084694ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1084694ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Forgues, É., Donovan, P., Labelle Eastaugh, É. & O'Donnell, L. (2021). 50 ans de législation en matière de langues officielles au Canada : bilan et perspectives / 50 Years of Legislation Concerning Official Languages in Canada: Review and Prospects. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (17), 10–30. https://doi.org/10.7202/1084694ar

© Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, 2021

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Minorités linguistiques et société
Linguistic Minorities and Society
Numéro 17 Number 17 2021

Présentation

50 ans de législation en matière de langues officielles au Canada : bilan et perspectives

Éric Forgues
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML)

Patrick Donovan
Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise

Érik Labelle Eastaugh
Observatoire international des droits linguistiques
Faculté de droit, Université de Moncton

Lorraine O'Donnell
Réseau de recherche sur les communautés québécoise d'expression anglaise

Les textes présentés dans ce numéro sont issus du colloque « 50 ans de mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles : bilan et perspectives », qui s'est déroulé dans le cadre du 87e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) en 2019. Ce colloque nous a permis d'apprécier l'évolution de la question des langues officielles et du contexte politique dans lequel elle s'est posée au pays. Suivre l'évolution de la Loi et de sa mise en œuvre, c'est suivre l'évolution des divers discours, débats, dialogues et réflexions entourant cette question au pays.

Les acteurs qui ont été au cœur de ces discussions depuis plus de 50 ans ont changé. De nouveaux acteurs sont apparus depuis les années 1960. Nous n'avons qu'à penser aux nombreux organismes de la francophonie canadienne ou à ceux des communautés d'expression anglaise au Québec qui, avec la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) et le Quebec Community Groups Network (QCGN) au premier plan, participent aujourd'hui de près aux discussions qui entourent la volonté exprimée par le gouvernement canadien de moderniser la *Loi sur les langues officielles*[1].

Rappelons-nous que c'est dans la foulée des travaux menés par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, amorcés en 1963, que le gouvernement canadien adopte en 1969 la *Loi sur les langues officielles* (LLO)[2]. L'adoption de la LLO

1. LRC 1985, c 31 (4e supp).
2. L.R.C. 1970, c. 0-2.

découlait de la préoccupation politique fédérale de maintenir l'unité nationale face à la montée du nationalisme québécois. Dans son ouvrage *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Lapointe-Gagnon (2018) utilise une analogie médicale pour décrire la manière dont le gouvernement canadien et plusieurs intervenants voulaient résoudre la crise nationale. La Commission royale réunissait des experts qui ont consulté la population afin d'élaborer et de proposer des solutions au « mal » canadien. La LLO fut adoptée en 1969 comme l'une de ces solutions, suivie de la politique sur le multiculturalisme en 1971.

La vision de Pierre Elliott Trudeau, élu premier ministre en 1968, a eu une influence sur la conception de la LLO en l'éloignant d'une approche qui favorise la dualité nationale et en favorisant une conception individualiste des droits linguistiques qui affranchit la langue du territoire et de la culture (Dorais, Bock et Meunier, 2018 ; Cardinal et Denault, 2008). Soulignant les 40 ans de la mise en place de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le commissaire aux langues officielles Graham Fraser résumait la vision de Trudeau comme suit :

> En septembre [1967], Pierre Trudeau – alors ministre de la Justice – classe les droits linguistiques en deux catégories : le droit d'apprendre une langue et le droit d'utiliser cette langue. Notre conception des droits linguistiques qui s'est bâtie au fil des 40 dernières années repose sur ces deux piliers. (Fraser, 2008 : 21)

C'est donc dans un contexte politique où l'unité nationale du pays était en jeu que les populations de langue officielle en situation minoritaire ont obtenu la reconnaissance de droits linguistiques dans la LLO adoptée en 1969.

Si la LLO reconnaît des droits linguistiques sur le plan individuel, il demeure que, dans la foulée de son adoption, l'État canadien, à travers le Secrétariat d'État, a de plus en plus financé les organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) (Martel, 1997 : 163-164).

Il est pertinent de relever que ce type d'appui du gouvernement canadien a pris forme à un moment où francophones et anglophones étaient en pleine redéfinition de leurs affiliations identitaires respectives. Du côté francophone, les États généraux du Canada français ont remis en question les liens de solidarité entre le Québec et les communautés francophones hors Québec, comme on les désignait alors (Laniel et Thériault, 2016 ; Martel, 1997). En outre, le rôle déclinant de l'Église catholique dans la structuration de la société civile canadienne-française (Warren, 2007) a favorisé la recomposition de la société civile francophone à la faveur d'organismes francophones laïques à l'échelle des provinces et des territoires, ainsi qu'à l'échelle nationale avec l'appui financier du gouvernement fédéral. Du côté anglo-québécois, la prise de conscience en tant que minorité linguistique s'est produite en réaction à la croissance d'un État interventionniste francophone lors de la Révolution

tranquille, dans les années 1960, et aux restrictions imposées par les lois linguistiques québécoises des années 1970, particulièrement la *Charte de la langue française*[3] (Jedwab et Maynard, 2012 : 307-309).

L'adoption de la LLO n'a pas empêché la tenue d'un référendum sur le projet de souveraineté du Québec en 1980. L'échec du référendum de 1980 a relancé le projet de révision de la Constitution canadienne, qui avait été discuté lors des conférences constitutionnelles de 1968 à 1971 (Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, s.d.). Adoptée en 1988, la LLO révisée a pris en considération les changements apportés par la nouvelle *Loi constitutionnelle de 1982*[4], assortie d'une charte des droits et des libertés. La LLO révisée jouit donc désormais d'un statut quasi constitutionnel (Doucet, 2007 ; Commissariat aux langues officielles, 2009). Rappelons que cette refonte fut présentée comme une pièce complétant l'Accord constitutionnel de 1987, couramment appelé l'Accord du lac Meech[5].

La refonte de la LLO en 1988, notamment la partie VII où le gouvernement canadien s'engage « à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement », témoigne d'une conception collective des droits linguistiques. Avec la nouvelle LLO, un autre pilier s'ajoute donc aux deux piliers mentionnés par Fraser. Ce troisième pilier met l'accent sur les communautés[6]. La partie VII vient en quelque sorte formaliser l'engagement du gouvernement fédéral envers la société civile et les communautés qu'il a pris dans le cadre de la loi de 1969, car il en fait désormais une obligation formelle. Des juristes y voient une reconnaissance explicite de droits collectifs en matière de langues officielles (Doucet, 2007 ; Foucher, 2008). Selon certains observateurs, l'ajout de la partie VII donne effet au paragraphe 16(3) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui mentionne « le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais » (Simard, 1999 ; Commissariat aux langues officielles, 1996). Cependant, dans son texte du présent numéro, Labelle Eastaugh précise que la partie VII est également fondée sur le paragraphe 16(1) de la *Charte*, du moins depuis les modifications apportées à celle-ci en 2005[7].

Les rendez-vous de l'histoire ont fait en sorte que le 50e anniversaire de la LLO était commémoré alors qu'une réflexion collective visant la « modernisation » de la *Loi sur les langues officielles* avait lieu. Depuis sa création, le Commissariat aux langues officielles a

3. *Charte de la langue française du Québec*, LRQ 1979, c C-11.

4. *Loi constitutionnelle de 1982*, Annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada (R-U)*, 1982, c 11.

5. Voir les propos du ministre de la Justice qui présentait le projet de loi à la Chambre des communes, Hnatyshyn (1988).

6. Dans la version anglaise de la LLO, l'idée de communauté ressort explicitement avec l'emploi du terme *communities*.

7. Selon Labelle Eastaugh, cette distinction risque d'être importante. Toute disposition législative doit être interprétée en fonction de son objet. Par conséquent, la portée de la partie VII pourrait varier selon que l'on suppose qu'elle sert à mettre en œuvre le paragraphe 16(1) ou 16(3) de la *Charte*.

souligné annuellement les manquements du gouvernement à l'égard de la LLO, et plusieurs intervenants ont signalé des difficultés sur le plan de la mise en œuvre et du respect de la LLO et souhaitent que la nouvelle loi soit renforcée à cet égard (voir les textes de Bastarache, de la FCFA et de Forgues dans ce numéro). Quatre consultations ont été menées afin de réfléchir à la « modernisation » de la LLO : celle du Comité sénatorial permanent des langues officielles (lancée en 2017), celle du Commissariat aux langues officielles du Canada (en 2018), celle du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (en 2018) et celle de Patrimoine canadien et de la ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie (en 2019). Les acteurs communautaires, les experts et les citoyens ont été invités à exprimer leurs attentes à l'égard d'une nouvelle LLO. Quelles sont aujourd'hui les attentes, les visions et les aspirations des représentants et des membres des CLOSM à l'égard de la LLO et de sa mise en œuvre ?

Dans la foulée de ces efforts, le gouvernement canadien s'est engagé à moderniser la LLO en 2018, puis en 2019, après sa réélection (Vachet, 2018 et 2020). Il faut souligner que c'est dans un contexte politique bien différent de celui des années 1960 que se déroulent les consultations et les réflexions sur la modernisation de la LLO. L'unité nationale ne semble plus guère menacée sur le front linguistique. L'intervention soutenue du gouvernement canadien a entraîné une multiplication des organismes œuvrant en contexte minoritaire (Allain, 2004 ; McRoberts, 1999 : 136-137). La société civile représentant les intérêts des CLOSM est aujourd'hui composée de quelques centaines d'organismes qui sont grandement financés par le gouvernement canadien. Aujourd'hui, ces organismes sont désormais les interlocuteurs privilégiés du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Ce sont essentiellement les représentants de ces organismes qui ont pris part à ces consultations et discussions collectives. Lors d'une consultation organisée par la ministre Mélanie Joly à Moncton le 12 mars 2019, Me Michel Bastarache disait qu'il avait l'impression que « de plus en plus, la question des langues au Canada en est une qui intéresse presque exclusivement les francophones hors Québec ». Notons toutefois que les anglophones du Québec ont aussi participé activement aux consultations entourant la modernisation de la LLO.

Cependant, depuis ce constat fait par Me Bastarache, le débat s'est déplacé au Québec où, profitant des élections fédérales qui ont eu lieu à l'automne 2019, le gouvernement québécois demandait aux chefs des partis fédéraux d'assujettir les entreprises sous compétence fédérale à la *Charte de la langue française*. Cette intervention est venue prolonger la réflexion collective en cours, ce qui ne manque pas de susciter une certaine impatience du côté des acteurs des CLOSM (Deschênes-Thériault, 2021). À la suite de sa victoire électorale en septembre 2019, quoiqu'insuffisante pour lui donner un gouvernement majoritaire, le premier ministre Justin Trudeau annonçait dans son discours du Trône de 2020 que le gouvernement a « la responsabilité de protéger et de promouvoir le français non seulement à l'extérieur du Québec, mais également au Québec » (Gouverneure générale, 2020). Cette position laisse

entrevoir une nouvelle approche en matière de langues officielles. Le premier ministre a par ailleurs précisé sa position à l'égard de la demande du premier ministre québécois : plutôt que d'assujettir les entreprises fédérales à la *Charte de la langue française*, le gouvernement canadien a dit vouloir modifier la LLO afin de prévoir des exigences linguistiques particulières pour les entreprises fédérales au Québec (Leblanc, 2020), ainsi que dans certaines régions à « forte présence francophone » ailleurs au pays, ce qui introduirait une dimension territoriale à la LLO. Cette terminologie porte à croire que le gouvernement a l'intention de s'éloigner du cadre des régions à « demande importante » découlant du paragraphe 20(1) de la *Charte* et de la partie IV de la LLO. À l'automne 2020, la ministre Mélanie Joly a annoncé qu'elle publierait un livre blanc sur les langues officielles en début d'année 2021 (Bellavance, 2020). Avant sa sortie, le gouvernement du Québec a précisé sa position concernant la modernisation de la LLO (Gouvernement du Québec, 2021). Celle-ci converge, sur certains points, avec la position du gouvernement canadien (Leblanc et Martin, 2021), notamment sur le besoin d'adopter une approche différenciée concernant le Québec et sur la volonté de protéger le français au Québec. Cependant, l'organisme porte-parole des anglophones de la province, le Quebec Community Groups Network (QCGN), a précisé dans un communiqué qu'il ne partageait pas la vision du gouvernement québécois (QCGN, 2021a).

Le 19 février 2021, la ministre Mélanie Joly publiait son livre blanc sur la modernisation de la LLO, qui confirme son intention d'adopter une approche qui tienne compte des régimes linguistiques des provinces, tout en réaffirmant que le gouvernement s'« engage à protéger le français à l'extérieur du Québec, mais aussi au Québec, dans le plein respect des droits de sa minorité d'expression anglaise » (Gouvernement du Canada, 2021). Ainsi, on peut lire que le gouvernement canadien reconnaît « le droit d'être servi et de travailler en français dans les entreprises de compétence fédérale au Québec et dans les régions à forte présence francophone au pays ». Le QCGN (2021b) s'inquiète des répercussions qu'aurait cette approche sur les Québécois d'expression anglaise.

En raison de cette réflexion entourant la modernisation de la LLO et à l'occasion de son 50e anniversaire, il nous semblait opportun de faire un bilan de cette loi en regard de ses objectifs, de sa mise en œuvre et de son respect, mais également à la lumière des aspirations des CLOSM. Les contributions à ce numéro visent à faire progresser la réflexion des chercheurs et des chercheuses, ainsi que des intervenants et des intervenantes dans le domaine des langues officielles.

Ce numéro présente des textes d'acteurs de premier plan sur la scène des langues officielles, tels que le Commissaire aux langues officielles, Raymond Théberge, l'ancien juge à la Cour suprême du Canada Michel Bastarache, l'avocate Marion Sandilands et les organismes porte-parole des CLOSM, soit la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et le Quebec Community Groups Network.

Le texte du commissaire aux langues officielles, Raymond Théberge, fait un bilan de la LLO en situant son adoption dans un contexte de crise d'unité nationale, mais aussi dans un contexte où des avancées importantes se faisaient en matière de reconnaissance des droits. Il souligne les succès de la Loi, telle la dualité linguistique, et ses effets sur le plan de la langue du travail et des services publics. Il note certaines avancées sur le plan des droits linguistiques, mais également certains reculs. Pour relever les défis qui persistent en matière de mise en œuvre et de respect de la LLO, il appelle à une modernisation de la LLO afin de la rendre plus dynamique et robuste.

Dans son texte, l'honorable Michel Bastarache fait valoir plusieurs arguments pour soutenir la position selon laquelle la LLO doit surtout être mieux mise en œuvre. Ainsi, il ne fait pas appel à de nouveaux droits dans une nouvelle LLO, mais à davantage de mesures pour renforcer son respect.

Le texte de la FCFA reprend les grandes lignes du mémoire qu'elle a préparé en vue d'une nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Les propositions contenues dans le mémoire visent à favoriser une meilleure mise en œuvre et un meilleur respect de la nouvelle LLO. L'organisme propose également une nouvelle obligation, celle de consulter les communautés, en plus de rendre officielles et obligatoires certaines pratiques et d'inclure de nouvelles obligations.

Du côté du QCGN, sa directrice, Sylvia Martin-Laforge, fait état d'un traitement inégal entre les minorités anglophones et francophones lorsqu'il est question de langues officielles. Selon elle, les anglophones sont à certains égards moins bien représentés dans plusieurs instances publiques et bénéficient moins que les francophones des investissements dans le domaine des langues officielles. Dans sa perspective, l'égalité entre les deux groupes linguistiques doit être mieux respectée dans le cadre d'une nouvelle LLO.

Le texte de Marion Sandilands va dans le même sens. Au Québec, la discussion sur les langues s'élabore en référence au contexte québécois, et à celui de la *Charte de la langue française* (communément appelée loi 101), plutôt qu'au contexte de la *Loi sur les langues officielles*. L'auteure montre toutefois que la communauté d'expression anglaise au Québec a joué un rôle dans la reconnaissance des droits linguistiques au pays. Elle fait un survol des changements législatifs concernant la langue dans la perspective de la communauté anglophone du Québec, en soulignant les limites de la LLO, et envisage sa modernisation, tout en constatant, à l'instar de Michel Bastarache, que la discussion collective à ce sujet n'a pas eu une portée nationale. Or, pour que la nouvelle LLO participe de façon plus active à l'édification du pays, elle doit reposer sur une discussion nationale élargie, qui risque d'être difficile, mais qui peut mener à une modernisation conséquente de la LLO.

Ce numéro présente également plusieurs travaux produits par des chercheuses et des chercheurs dans le domaine des langues officielles.

Martin Cyr Hicks s'interroge sur les imaginaires nationaux des communautés francophones et anglophones au pays. Si on peut clairement distinguer deux imaginaires nationaux jusqu'aux années 1960, les États généraux du Canada français et l'adoption de la LLO de 1969, qui a rejeté le concept du biculturalisme, ont entraîné une reconfiguration de ces imaginaires. La notion du biculturalisme n'a pas été retenue dans la LLO de 1969. Cependant, l'auteur affirme qu'avec l'adoption d'une nouvelle LLO en 1988, la notion de dualité linguistique, est apparue, mais il se demande si cela suffit pour réanimer une identité francophone pancanadienne.

Le texte de Robert J. Talbot porte sur les débats entourant la dualité linguistique au Canada en montrant que les arguments employés en faveur ou en défaveur de la dualité linguistique en 2019 sont analogues à ceux employés en 1969, lors de l'adoption de la LLO, et en 1929, alors que le gouvernement canadien a mis en place des mesures pour bilinguiser les bureaux de poste. En se rapportant aux débats passés, l'auteur exprime sa confiance dans les points de vue qui reconnaissent l'importance de la dualité linguistique pour assurer l'unité nationale. Toutefois, l'auteur mentionne l'apparition des médias sociaux, qui offrent une plateforme aux individus ayant des points de vue extrémistes.

Le texte de Rodrigue Landry propose une analyse des effets de la LLO sur la vitalité des CLOSM. En se fondant notamment sur ses propres travaux, l'auteur conclut que, hormis la partie VII, qui recèle un potentiel encore peu exploité en ce sens, la LLO a peu d'effet sur la vitalité des CLOSM. Dans la continuité de la partie VII de la LLO, l'auteur invite le gouvernement et les acteurs à définir et à mettre en œuvre un véritable plan d'aménagement linguistique qui engage pleinement les individus et les familles afin d'avoir un effet tangible sur la vitalité des CLOSM.

Le texte d'Érik Labelle Eastaugh porte sur la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, et plus particulièrement sur l'article 41, qui engage le gouvernement canadien à appuyer le développement des CLOSM et à assurer leur épanouissement. Il analyse les différentes interprétations de cet article et critique de façon systématique celle retenue par la Cour fédérale dans l'arrêt *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c Canada (Emploi et Développement social)*[8], qui a vidé l'article 41 de sa substance. Ce faisant, Labelle Eastaugh fait ressortir les désavantages de l'approche retenue dans la rédaction de l'article 41, dont le libellé prête le flanc à des interprétations restrictives comme celle de la Cour fédérale, et il propose des pistes pour clarifier cette partie de la LLO dans le cadre de la modernisation prévue.

La clarté de la LLO est une variable qui peut entraîner des effets sur sa mise en œuvre et son respect, qui apparaît, comme nous l'avons mentionné plus haut, comme une

8. 2018 CF 530.

problématique persistante de la LLO. Le texte d'Éric Forgues vise à fournir une grille d'analyse qui permet de comprendre les facteurs qui déterminent l'effectivité d'une loi linguistique. Cette grille pourra servir aux chercheurs et aux chercheuses, mais également aux acteurs qui doivent mettre en œuvre des mesures destinées à assurer le respect de la LLO.

Enfin, le texte de Bengt-Arne Wickström adopte une approche économique pour analyser les politiques linguistiques et leurs effets sur la vitalité en fonction de leurs coûts, en distinguant une analyse coûts-bénéfices et une analyse coût-efficacité. Si plus d'une politique linguistique peut produire des effets positifs sur la vitalité d'une langue minoritaire, il lui semble pertinent d'appliquer une analyse de ses coûts en fonction de ses résultats. Les caractéristiques de la minorité, notamment sa taille et sa concentration sur le territoire, peuvent avoir un effet sur les coûts, l'efficacité et les avantages d'une politique.

En 2021, les langues demeurent plus que jamais au cœur du paysage politique canadien. Les discussions sur la nature et la portée de la LLO, non encore révisées, continuent d'intéresser le gouvernement et les médias. La *Loi sur les langues autochtones*[9], adoptée en 2019, a mis au premier plan les pratiques et la préservation des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement actuel du Québec a annoncé qu'il révisera la *Charte de la langue française*. La réflexion entourant la révision de la LLO s'effectue donc dans un contexte de réflexion plus large au pays sur le statut de la langue et la reconnaissance des communautés vivant en situation minoritaire.

Références

Allain, Greg (2004). « Fragmentation ou vitalité ? Regard sociologique sur l'Acadie actuelle et ses réseaux associatifs », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 231-254.

Bellavance, Joël-Denis (2020). « Mélanie Joly prépare un livre blanc », *La Presse*, 25 novembre. https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-11-25/modernisation-de-la-loi-sur-les-langues-officielles/melanie-joly-prepare-un-livre-blanc.php

Cardinal, Linda, et Anne-Andrée Denault (2008). « Les lois linguistiques du Canada et du Québec à l'ère de la mondialisation », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de parole, p. 173-201.

Commissariat aux langues officielles (1996). *Un tracé pour agir : la Partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988*, Ottawa, le Commissariat. https://www.clo-ocol.gc.ca/html/stu_etu_021996_f.php

Commissariat aux langues officielles (2009). *Rapport annuel 2008-2009*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/ar_ra_f.pdf

9. *Loi sur les langues autochtones*, LC 2019 c 23.

Deschênes-Thériault, Guillaume (2021). « Langues officielles : toujours rien sur la modernisation de la Loi », *Francopresse*, 29 janvier. https://l-express.ca/langues-officielles-toujours-rien-sur-la-modernisation-de-la-loi/

Dorais, François-Olivier, Michel Bock et E.-Martin Meunier (2018). « Grandeur et misère de l'utopie bilingue au Canada », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 26, nº 2, p. 9-20. https://doi.org/10.7202/1043764ar

Doucet, Michel (2007). « La partie VII de la *Loi sur les langues officielles du Canada* : une victoire à la Pyrrhus ou un réel progrès ? », *Revue de la common law en français*, vol. 9, p. 31-85.

Foucher, Pierre (2008). « Le droit et la langue française au Canada : évolution et perspectives », *Francophonies d'Amérique*, nº 26, p. 63-78. https://doi.org/10.7202/037975ar

Fraser, Graham (2008). « Laurendeau-Dunton, quarante ans plus tard », dans Marcel Martel et Martin Pâquet (dir.), *Légiférer en matière linguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 17-28.

Gouvernement du Canada (2021). *Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, Sa Majesté la Reine du chef du Canada. https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/egalite-langues-officielles.html

Gouvernement du Québec (2021). *Position du gouvernement du Québec : modernisation de la Loi sur les langues officielles*, Québec, s.n. https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/relations-canadiennes/position-du-Quebec_Modernisation-LLO.pdf

Gouverneure générale (2020). « Un Canada plus fort et plus résilient », discours du Trône, 2e session, 43e Législature du Canada, 23 septembre. https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pm/SFT_2020_FR_WEB.pdf

Hnatyshyn, Ramon John (1988). *Débats de la Chambre des communes*, 33e Législature, 2e session, vol. 10, 8 février, p. 12705. https://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC3302_10/977?r=0&s=1

Jedwab, Jack, et Hugh Maynard (2012). « Nouveaux défis de la représentation politique des communautés anglophones du Québec », dans Richard Y. Bourhis (dir.), *Déclin et enjeux des communautés de langue anglaise du Québec*, Ottawa, Patrimoine canadien, p. 299-336.

Laniel, Jean-François, et Joseph Yvon Thériault (dir.) (2016). *Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Lapointe-Gagnon, Valérie (2018). *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal.

Leblanc, Daniel (2020). « Trudeau confirme qu'il n'imposera pas la loi 101 aux entreprises à charte fédérale », *Radio-Canada ICI Ottawa-Gatineau*, 15 décembre. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1757400/trudeau-favorise-loi-langues-officielles-entreprises

Leblanc, Daniel, et Laurence Martin (2021). « Langue française : Mélanie Joly affirme partager les objectifs de Québec », *Radio-Canada ICI Ottawa-Gatineau*. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1768554/langues-officielles-melanie-joly-quebec-ottawa

Martel, Marcel (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français. Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

McRoberts, Kenneth (1999). *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, traduit de l'anglais par Christiane Teasdale, Montréal, Boréal.

Quebec Community Groups Network (QCGN) (2021a). « QCGN analysis of Quebec's five orientations to modernize Canada's Official Languages Act », communiqué, 8 février. https://qcgn.ca/wp-content/uploads/2021/02/QCGN_Analysis-of-Quebec_OLA-2021.02.08.pdf

Quebec Community Groups Network (QCGN) (2021b). « Le QCGN se dit prudemment optimiste quant au plan de refonte de la Loi sur les langues officielles d'Ottawa », communiqué, 19 février. https://qcgn.ca/wp-content/uploads/2021/02/Communique%CC%81-Joly-re%CC%81forme-LLO-2021.02.19.pdf

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (s.d.). *Conférences des premiers ministres 1906-2004*. https://scics.ca/wp-content/uploads/2016/10/fmp_f.pdf

Simard, Jean-Maurice (1999). *De la coupe aux lèvres : un coup de cœur se fait attendre. Le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes : une responsabilité fondamentale du Canada*, rapport présenté au Sénat du Canada, Ottawa, Parlement du Canada.

Vachet, Benjamin (2018). « Trudeau s'engage à moderniser la Loi sur les langues officielles », *ONFR*+ 6 juin. https://onfr.tfo.org/trudeau-sengage-a-moderniser-la-loi-sur-les-langues-officielles/

Vachet, Benjamin (2020). « Loi sur les langues officielles : un engagement mais aucune date », *ONFR*+, 23 septembre. https://onfr.tfo.org/loi-sur-les-langues-officielles-un-engagement-mais-aucune-date/

Warren, Jean-Philippe (2007). « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références : Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 21-56.

Législation

Charte de la langue française du Québec, LRQ 1979, c C-11

Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c Canada (Emploi et Développement social), 2018 CF 530

Loi constitutionnelle de 1982, Annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada (R-U)*, 1982, c 11

Loi sur les langues autochtones, LC 2019 c 23

Loi sur les langues officielles, LRC 1970 c 0-2

Loi sur les langues officielles, LRC 1985 c 31 (4e supp).

Mots clés

loi sur les langues officielles, droits linguistiques, Canada, minorités linguistiques, politiques linguistiques, effectivité du droit, francophones, anglophone

Keywords

official languages act, language rights, Canada, linguistic minorities, language policies, effectiveness of law, francophones, anglophones

Correspondance

eric.forgues@umoncton.ca

patrick.donovan1@concordia.ca

erik.labelle.eastaugh@umoncton.ca

lorraine.odonnell@concordia.ca

Minorités linguistiques et société
Linguistic Minorities and Society
Numéro 17 Number 17 2021

Introduction

50 Years of Legislation Concerning Official Languages in Canada: Review and Prospects

Éric Forgues
Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities (CIRLM)

Patrick Donovan
Quebec English-Speaking Communities Research Network, Concordia University

Érik Labelle Eastaugh
Observatoire international des droits linguistiques Faculté de droit, Université de Moncton

Lorraine O'Donnell
Quebec English-Speaking Communities Research Network, Concordia University

The articles presented in this issue stem from the symposium entitled "50 Years of Implementing the *Official Languages Act*: Review and Prospects", which took place during the 87th congress of the Association francophone pour le savoir (Acfas) in 2019. This symposium was an occasion to take stock of the evolution of the official languages question within its Canadian political context. To follow the evolution of the Act and its implementation is to follow the evolution of the various discourses, debates, dialogues and reflections surrounding this issue in Canada.

The stakeholders at the heart of these discussions of over fifty years have changed, with new ones appearing since the 1960s. We need only think of the many organizations of the Canadian Francophonie or of Quebec's English-speaking communities which, with the Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) and the Quebec Community Groups Network (QCGN) at the forefront, are now closely involved in discussions surrounding the Canadian government's expressed desire to modernize the *Official Languages Act*.[1]

It is important to remember that it was in the wake of the work carried out by the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, which began in 1963, that the Canadian government adopted the *Official Languages Act* (OLA)[2] in 1969. Adopting the

1. RSC 1985, c. 31 (4th Supp.).
2. RSC 1970, c. 0-2.

OLA stemmed from the federal government's political concern to maintain national unity in the face of rising Quebec nationalism. In her book, *Panser le Canada : Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Lapointe-Gagnon (2018) uses a medical analogy to describe how the Canadian government and several stakeholders wanted to resolve the national crisis. The Royal Commission brought together experts for a public consultation to develop and suggest solutions to the Canadian "malaise". The OLA was adopted in 1969 as one of these solutions, followed by the Canadian Multiculturalism Policy in 1971.

The vision of Pierre Elliott Trudeau, elected Prime Minister in 1968, influenced the design of the OLA by moving it away from a national duality approach and instead favouring an individualistic conception of language rights, thus removing language from the realm of territory and culture (Dorais, Bock, & Meunier, 2018; Cardinal & Denault, 2008). Marking the 40th anniversary of the establishment of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Official Languages Commissioner Graham Fraser summarized Trudeau's vision as follows:

> En septembre [1967], Pierre Trudeau – alors ministre de la Justice – classe les droits linguistiques en deux catégories : le droit d'apprendre une langue et le droit d'utiliser cette langue. Notre conception des droits linguistiques qui s'est bâtie au fil des 40 dernières années repose sur ces deux piliers (Fraser, 2008, p. 21).

It was therefore in a political context where the country's national unity was at stake that the official language minority populations obtained recognition of their language rights in the OLA adopted in 1969.

While the OLA recognized the language rights of individuals, the fact remains that, following its adoption, the Canadian government, through the Secretary of State, increasingly funded official language minority community (OLMC) organizations (Martel, 1997, p. 163-164).

This type of support from the Canadian government came at a time when Francophones and Anglophones were redefining their respective identity affiliations. For Francophones, the Estates General of French Canada called into question the ties of solidarity between Quebec and Francophone communities outside Quebec, as they were then known (Laniel & Thériault, 2016; Martel, 1997). Moreover, the declining role of the Catholic Church in structuring French Canadian civil society (Warren, 2007) fostered the reshaping of Francophone civil society around lay Francophone organizations at the provincial and territorial levels, as well as at the national level with federal government financial support. For English-speaking Quebecers, greater awareness as a linguistic minority came about as a result of the growth of a Francophone interventionist state during the Quiet Revolution of the 1960s and the restrictions imposed by Quebec's language laws of the 1970s, particularly the *Charter of the French Language*[3] (Jedwab & Maynard, 2012, p. 307-309).

3. *Charter of the French Language*, CQLR 1979, c C-11.

The adoption of the OLA did not prevent a referendum from being held on Quebec's sovereignty project in 1980. The failure of the 1980 referendum revived the project to revise the Canadian Constitution that had been discussed at the constitutional conferences of 1968 to 1971 (Canadian Intergovernmental Conference Secretariat, n.d.). Adopted in 1988, the revised OLA took into account the changes brought about by the new *Constitution Act, 1982*[4], which included the *Charter of Rights and Freedoms*. The revised OLA therefore now has quasi-constitutional status (Doucet, 2007; Office of the Commissioner of Official Languages, 2009). This revision was presented as a complement to the 1987 Constitutional Accord, commonly referred to as the Meech Lake Accord.[5]

The 1988 revision of the OLA, particularly Part VII, in which the Government of Canada commits to "enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development", reflects a collective approach to language rights. With the new OLA, another pillar is added to the two pillars mentioned by Fraser. This third pillar focuses on communities.[6] Part VII formalizes the federal government's commitment to civil society and communities that it made in the Act of 1969 by making it a formal obligation. Legal experts see this as an explicit recognition of collective rights with respect to official languages (Doucet, 2007; Foucher, 2008). According to some observers, the addition of Part VII gives effect to subsection 16(3) of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which refers to "the authority of Parliament or a legislature to advance the equality of status or use of English and French" (Simard, 1999; Office of the Commissioner of Official Languages, 1996). However, Labelle Eastaugh, in his article in this issue, points out that Part VII is also based on subsection 16(1) of the Charter, at least since the 2005 amendments to the OLA.[7]

The 50th anniversary of the OLA came at a time when a collective reflection on the Act's modernization was also taking place. Since its inception, the Office of the Commissioner of Official Languages has highlighted the government's shortcomings with respect to the OLA yearly, and several stakeholders have pointed out difficulties in the implementation of and compliance with the OLA, and would like to see the new Act strengthened in this regard (see the papers by Bastarache, the FCFA and Forgues in this issue). Four consultations were conducted to reflect on the modernization of the OLA: by the Senate Standing Committee on Official Languages (started in 2017), the Office of the Commissioner of Official Languages of Canada (in 2018), the House of Commons Standing Committee on

4. *The Constitution Act, 1982*, Schedule B to the *Canada Act 1982 (UK)*, 1982, c. 11.

5. See the statements of the Minister of Justice who introduced the bill in the House of Commons, Hnatyshyn (1988).

6. In the English version of the OLA, the idea of community emerges explicitly with the use of the term *communities*.

7. According to Labelle Eastaugh, this distinction may be important. Any statutory provision must be interpreted in light of its intent, and thus the scope of Part VII could vary depending on whether it is assumed to be used to implement section 16(1) or 16(3) of the Charter.

Official Languages (in 2018), and Canadian Heritage and the Minister of Tourism, Official Languages and La Francophonie (in 2019). Community stakeholders, experts and citizens were invited to express their expectations for a new OLA. Today, what are the hopes, visions and aspirations of OLMC representatives and citizens regarding the OLA and its implementation?

In the wake of these efforts, the Canadian government committed to modernizing the OLA in 2018 and again in 2019 after its re-election (Vachet, 2018 & 2020). It should be noted that the political context in which the consultations and collective reflections towards modernizing the OLA are taking place is very different from that of the 1960s. There seems to be little threat to national unity on the language front. Sustained intervention by the Canadian government has led to an increase in the number of minority-language organizations (Allain, 2004; McRoberts, 1999, p. 137). Civil society representing OLMC interests is now composed of several hundred organizations that are largely funded by the Canadian government. Today, these organizations are the federal government's primary interlocutors in official language matters. It is the representatives of these organizations who have largely taken part in these consultations and collective discussions. During a consultation organized by Minister Mélanie Joly in Moncton on March 12, 2019, Me Michel Bastarache said that he had the impression that "de plus en plus, la question des langues au Canada en est une qui intéresse presque exclusivement les francophones hors Québec." It should be noted, however, that Quebec's English speakers were also actively involved in consultations surrounding OLA modernization.

However, since Me Bastarache's observation, the debate has shifted to Quebec, where, taking advantage of the fall 2019 federal elections, the Government of Quebec asked federal party leaders to make businesses under federal jurisdiction subject to the *Charter of the French Language*. This intervention prolonged the collective reflection underway, which did not fail to arouse some impatience on the part of OLMC stakeholders (Deschênes-Thériault, 2021). Prime Minister Justin Trudeau's government won re-election in the September 2019 election, and, though falling short of a majority, its 2020 Speech from the Throne announced that it "had the responsibility to protect and promote French not only outside of Quebec, but also within Quebec" (Governor General, 2020). This position seems to indicate a new approach to official languages. The Prime Minister also clarified his position on a request by the Quebec premier, stating that rather than subjecting federal businesses to the *Charter of the French Language*, the Canadian government wanted to amend the OLA to provide for specific language requirements for federal businesses in Quebec (Leblanc, 2020), as well as in certain regions with a "strong Francophone presence" elsewhere in the country, which would introduce a territorial dimension to the OLA. This terminology suggests that the government intends to move away from the framework of "significant demand" regions under subsection 20(1) of the Charter and Part IV of the OLA. In the fall of 2020,

Minister Mélanie Joly announced that she would release a white paper on official languages in early 2021 (Bellavance, 2020). Prior to its release, the Government of Quebec clarified its position on the modernization of the OLA (Government of Quebec, 2021). This position converges, on certain points, with that of the Canadian government (Leblanc & Martin, 2021), notably on the need to adopt a differentiated approach with respect to Quebec and on the desire to protect French in Quebec. However, the organization that represents the province's English speakers, the Quebec Community Groups Network (QCGN), stated in a press release that it did not share the Quebec government's vision (QCGN, 2021a).

On February 19, 2021, Minister Mélanie Joly published her white paper on modernizing the OLA, which confirms her intention to adopt an approach that takes into account the language regimes of the provinces, while reaffirming that the government is committed to "protecting French outside Quebec, but also in Quebec, in full respect of the rights of its English-speaking minority" (Government of Canada, 2021). Thus, we can read that the Canadian government recognizes "the right to be served and to work in French in businesses under federal jurisdiction in Quebec and in regions with a strong Francophone presence in the country." The QCGN (2021b) is concerned about the impact of this approach on English-speaking Quebecers.

Because of this reflection on the modernization of the OLA and its 50th anniversary, we felt it was an opportune time to take stock of the legislation in terms of its objectives, implementation and compliance, but also in light of the aspirations of OLMCs. The contributions to this issue are intended to further the reflection of researchers and stakeholders in the field of official languages.

The issue features articles by key stakeholders on the official languages scene, such as the Commissioner of Official Languages, Raymond Théberge; former Supreme Court of Canada Justice, Michel Bastarache; lawyer Marion Sandilands; and the organizations that speak for OLMCs, namely the Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada and the Quebec Community Groups Network.

The paper by the Commissioner of Official Languages, Raymond Théberge, takes stock of the OLA by situating its adoption in a context of national unity crisis, but also in a context where significant progress was being made in the recognition of rights. He highlights the Act's successes, such as linguistic duality, and its impact on the language of work and public services. He acknowledges certain advances in language rights, but also some setbacks. To meet the challenges that remain in terms of implementing and enforcing the OLA, he calls for its modernization to make it more dynamic and robust.

In his paper, the Honourable Michel Bastarache makes several arguments in support of the position that the OLA must be better implemented. As such, he makes no request for new rights in a new OLA, but rather for more measures to strengthen compliance.

The FCFA paper presents the memoir they prepared for a new *Official Languages Act*. The proposals in the memorandum are aimed at promoting better implementation of and compliance with the new OLA. This organization is also proposing a new obligation, that of consulting communities, as well as formalizing and making mandatory certain practices and including new obligations.

As for the QCGN, director Sylvia Martin-Laforge points to unequal treatment of Anglophone and Francophone minorities when it comes to official languages. According to her, English speakers are in some respects less well represented in several public bodies and benefit less than Francophones from investments in official languages. She believes that equality between the two language groups must be better respected in a new OLA.

The paper by Marion Sandilands is in the same vein. In Quebec, the discussion of language is framed in the context of Quebec and the *Charter of the French Language* (commonly known as Bill 101), rather than in the context of the *Official Languages Act*. However, the author shows that Quebec's English-speaking community has played a role in the recognition of language rights in the country. She provides an overview of legislative changes regarding language from Quebec's Anglophone perspective, by highlighting the limitations of the OLA and considering its modernization, while noting, as Michel Bastarache does, that collective discussion on the subject has not been national in scope. For the new OLA to play a more active nation-building role, it must be based on a broader national discussion, which may be difficult, but which could lead to a substantial modernization of the OLA.

This issue also presents several articles produced by researchers in the field of official languages.

Martin Cyr Hicks examines the national imaginaries of Canada's Anglophone and Francophone communities. While two national imaginaries can be clearly distinguished until the 1960s, the Estates General of French Canada and the adoption of the 1969 OLA, which rejected the concept of biculturalism, led to a reconfiguration of these imaginaries. The concept of biculturalism was not retained in the OLA, 1969; however, the author states that with the adoption of a new OLA in 1988, the notion of linguistic duality emerges, but he wonders if this is enough to revive a pan-Canadian Francophone identity.

Robert J. Talbot's article examines debates surrounding linguistic duality in Canada by showing that the arguments used in favour or against linguistic duality are similar in 2019 to those used in 1969, when the OLA was adopted, and in 1929, when the Canadian government introduced measures to bilingualize post offices. In referencing past debates, the author expresses confidence in views that recognize the importance of linguistic duality in ensuring national unity. However, the author mentions the emergence of social media, which provides a platform for individuals with extremist views.

The article by Rodrigue Landry offers an analysis of the effects of the OLA on OLMC vitality. Drawing in particular from his own work, the author concludes that, except for Part VII—which has a potential that has not yet been fully realized in this sense—the OLA has little effect on the vitality of OLMCs. In keeping with Part VII of the OLA, the author invites the government and stakeholders to define and implement a true language management plan that fully engages individuals and families in order to have a tangible effect on OLMC vitality.

Érik Labelle Eastaugh's article focuses on Part VII of the *Official Languages Act*, and more specifically on section 41, which states that the Government of Canada is committed to the development of OLMCs and to enhancing their vitality. He analyzes the various interpretations of this section and systematically criticizes the one adopted by the Federal Court in *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique v Canada (Employment and Social Development)*,[8] which empties section 41 of its substance. In so doing, Labelle Eastaugh points out the disadvantages of the approach taken in the drafting of section 41, whose wording is open to restrictive interpretations like that of the Federal Court, and he suggests ways of clarifying this part of the OLA in the context of its planned modernization.

The clarity of the OLA is a variable that can have an impact on its implementation and compliance to it, which appears, as we mentioned above, to be a persistent problem with the OLA. Éric Forgues' text aims to provide an analysis grid that makes it possible to understand the factors that determine the effectiveness of a linguistic law. This grid can be used by researchers, but also by actors who must implement measures to ensure compliance with the OLA.

Lastly, the article by Bengt-Arne Wickström adopts an economic approach to analyze language policies and their effects on vitality based on their costs, by distinguishing between a cost-benefit analysis and a cost-efficiency analysis. If more than one language policy can produce positive effects on the vitality of a minority language, it seems relevant to him to apply an analysis of its costs based on its results. The characteristics of the minority, particularly its size and concentration within the territory, can have an effect on the costs, effectiveness, and benefits of a policy.

In 2021, languages remain more than ever at the heart of the Canadian political landscape. Discussions about the nature and scope of the yet-to-be-revised OLA continue to engage government and media. The *Indigenous Languages Act*,[9] passed in 2019, has brought to the forefront the practices and preservation of Canada's First Nations, Métis and Inuit communities. At the time of writing, the current Quebec government announced that it

8. 2018 FC 530.

9. *Indigenous Languages Act*, SC 2019, c 23.

will revise the *Charter of the French Language*. The reflection surrounding the revision of the OLA is therefore taking place in the context of a broader reflection in Canada on the status of languages and the recognition of minority communities.

References

Allain, Greg (2004). "Fragmentation ou vitalité ? Regard sociologique sur l'Acadie actuelle et ses réseaux associatifs", in Simon Langlois & Jocelyn Létourneau (Eds.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne* (p. 231-254), Québec: Presses de l'Université Laval.

Bellavance, Joël-Denis (2020). Mélanie Joly prépare un livre blanc, *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-11-25/modernisation-de-la-loi-sur-les-langues-officielles/melanie-joly-prepare-un-livre-blanc.php

Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (n.d.). First ministers' conferences 1906-2004. https://scics.ca/wp-content/uploads/2016/10/fmp_e.pdf

Cardinal, Linda, & Anne-Andrée DENAULT (2008). "Les lois linguistiques du Canada et du Québec à l'ère de la mondialisation", in Linda Cardinal (Ed.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales* (p. 173-201). Sudbury: Prise de parole.

Deschênes-Thériault, Guillaume (2021). Langues officielles : toujours rien sur la modernisation de la Loi, *Francopresse*, January 29. https://l-express.ca/langues-officielles-toujours-rien-sur-la-modernisation-de-la-loi/

Dorais, François-Olivier, Michel Bock, & E.-Martin Meunier (2018). "Grandeur et misère de l'utopie bilingue au Canada", *Bulletin d'histoire politique*, vol. 26, nº 2, p. 9-20. https://doi.org/10.7202/1043764ar

Doucet, Michel (2007). "La partie VII de la Loi sur les langues officielles du Canada : une victoire à la Pyrrhus ou un réel progrès ?", *Revue de la Common Law en français*, vol. 9, p. 65.

Foucher, Pierre (2008). "Le droit et la langue française au Canada : évolution et perspectives", *Francophonies d'Amérique*, nº 26, p. 63-78. https://doi.org/10.7202/037975ar

Fraser, Graham (2008). "Laurendeau-Dunton, quarante ans plus tard", in Marcel Martel & Martin Pâquet (Eds.), *Légiférer en matière linguistique* (p. 17-28), Québec: Presses de l'Université Laval.

Government of Canada (2021). *English and French: Towards a substantive equality of official languages in Canada*, Ottawa. https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/corporate/publications/general-publications/equality-official-languages.html

Government of Quebec (2021). *Position du gouvernement du Québec : modernisation de la Loi sur les langues officielles*, Québec. https://www.sqrc.gouv.qc.ca/secretariat/salle-de-nouvelles/communiques/details.asp?id=392

Governor General (2020). "Un Canada plus fort et plus résilient", discours du Trône, 2e session, 43e Législature du Canada [A stronger and more resilient Canada: Speech from the Throne to Open the Second Session of the Forty-third Legislature of Canada], September 23. https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pm/SFT_2020_FR_WEB.pdf

Hnatyshyn, Ramon John (1988). Débats de la Chambre des communes, 33e Législature, 2e session, vol. 10, February 8, p. 12795. https://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC3302_10/977?r=0&s=1

Jedwab, Jack, & Hugh Maynard (2012). "Nouveaux défis de la représentation politique des communautés anglophones du Québec", in Richard Y. Bourhis (Ed.), *Déclin et enjeux des communautés de langue anglaise du Québec* (p. 299-336), Ottawa: Canadian Heritage.

Laniel, Jean-François, & Joseph Yvon Thériault (Eds.) (2016). *Retour sur les États généraux du Canada français : Continuités et ruptures d'un projet national*, Québec: Presses de l'Université du Québec.

Lapointe-Gagnon, Valérie (2018). *Panser le Canada : Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal: Boréal.

Leblanc, Daniel (2020). Trudeau confirme qu'il n'imposera pas la loi 101 aux entreprises à charte fédérale, *ICI Radio-Canada*, December. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1757400/trudeau-favorise-loi-langues-officielles-entreprises

Leblanc, Daniel, & Laurence Martin (2021). Langue française : Mélanie Joly affirme partager les objectifs de Québec, *ICI Radio-Canada*. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1768554/langues-officielles-melanie-joly-quebec-ottawa

Martel, Marcel (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.

McRoberts, Kenneth (1999 [1997]). *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, translated from English by Christiane Teasdale, Montréal: Boréal.

Office of the Commissioner of Official Languages (1996). *A blueprint for action: Implementing Part VII of the Official Languages Act, 1988*, Ottawa. https://www.clo-ocol.gc.ca/html/stu_etu_021996_e.php

Office of the Commissioner of Official Languages (2009). *Un tracé pour agir : la Partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988*, Ottawa, le Commissariat. https://www.clo-ocol.gc.ca/html/stu_etu_021996_f.php

Office of the Commissioner of Official Languages (2009). *Annual report 2008-2009*, Gatineau, Canadian Heritage. https://www. clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/ar_ra_e.pdf

Quebec Community Groups Network (QCGN) (2021a). *QCGN analysis of Quebec's five orientations to modernize Canada's Official Languages Act*, February 8. https://qcgn.ca/wp-content/uploads/2021/02/QCGN_Analysis-of-Quebec_OLA-2021.02.08.pdf

Quebec Community Groups Network (QCGN) (2021b). *Le QCGN se dit prudemment optimiste quant au plan de refonte de la Loi sur les langues officielles d'Ottawa*, February 19. https://qcgn.ca/wp-content/uploads/2021/02/Communique%CC%81-Joly-re%CC%81forme-LLO-2021.02.19.pdf

Simard, Jean-Maurice (1999). *Bridging the gap: From oblivion to rule of law: Development and vitality of the Francophone and Acadian communities: A fundamental obligation for Canada*, Report presented to the Senate of Canada, Ottawa.

Vachet, Benjamin (2018). "Trudeau s'engage à moderniser la Loi sur les langues officielles", *ONFR+*, June 6. https://onfr.tfo.org/trudeau-sengage-a-moderniser-la-loi-sur-les-langues-officielles

Vachet, Benjamin (2020). "Loi sur les langues officielles : un engagement mais aucune date", *ONFR+*, September 23. https://onfr.tfo.org/loi-sur-les-langues-officielles-un-engagement-mais-aucune-date

Warren, Jean-Philippe (2007). "L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique", in Martin Pâquet & Stéphane Savard (Eds.), *Balises et références : Acadies, francophonies* (p. 21-56), Québec: Presses de l'Université du Québec.

Legislation

Charter of the French Language, CQLR 1979, c C-11

Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c Canada (Employment and Social Development) 2018 FC 530

Indigenous Languages Act, SC 2019 c 23

Official Languages Act, RSC 1970, c. 0-2.

Official Languages Act, RSC 1985, c 31 (4th Supp).

The Constitution Act, 1982, Shedule B to the Canada Act 1982 (UK), 1982, c 11.

Keywords

official languages act, language rights, Canada, linguistic minorities, language policies, effectiveness of law, francophones, anglophones

Mots clés

loi sur les langues officielles, droits linguistiques, Canada, minorités linguistiques, politiques linguistiques, effectivité du droit, francophones, anglophone

Correspondance

eric.forgues@umoncton.ca

patrick.donovan1@concordia.ca

erik.labelle.eastaugh@umoncton.ca

lorraine.odonnell@concordia.ca